

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement 2015/830

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code: 411 00 19510-6115
Dénomination: TRANSPARENT POUR PHARES

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination: Transparent à deux composants pour les surfaces en polycarbonate
supplémentaire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: Meccanocar Italia S.r.l.
Adresse: Via San Francesco, 22
Localité et Etat: 56033 Capannoli (PI)
Italy

Tél. +39 0587 609433

Fax +39 0587 607145

Courrier de la personne compétente,
personne chargée de la fiche de données de
sécurité. moreno.meini@meccanocar.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à N° d'appel d'urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2015/830.

D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification et indication de danger:

Aérosol, catégorie 1	H222 H229	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Irritation oculaire, catégorie 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Irritation cutanée, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de danger:



Mentions d'avertissement:

Danger

Mentions de danger:

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence:

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C / 122°F.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P280	Porter des gants de protection / des vêtements protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P260	Ne pas respirer les aérosols.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et du savon.
P501	Éliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locales.

Contient:	5-MÉTHYLHEXANE-2-ONE OLIGOMÈRES HDI, ISOCYANURATE ACETONE ACETATE DE N-BUTYLE SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LEGER (PETROLE) BIS (1,2,2,6,6-PENTAMETIL-4-PIPERIDIL) SEBACATO
------------------	--

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

TRANSPARENT POUR PHARES

3.2. Mélanges

Contenu:

Identification	x = Conc. %	Classification 1272/2008 (CLP)
DIMÉTHYLETER D'OXYDE DE MÉTHYLE		
CAS 115-10-6	$45 \leq x < 47,5$	Flam. Gas 1A H220, Press. Gas H280
CE 204-065-8		
INDEX -		
N° Reg. 01-2119472128-37-XXXX		
ACETONE		
CAS 67-64-1	$15 \leq x < 16,5$	Flam. Liq. 2 H225, Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H336, EUH066
CE 200-662-2		
INDEX 606-001-00-8		
N° Reg. 01-2119471330-49-XXXX		
ACETATE DE N-BUTYLE		
CAS 123-86-4	$8 \leq x < 9$	Flam. Liq. 3 H226, STOT SE 3 H336, EUH066
CE 204-658-1		
INDEX 607-025-00-1		
N° Reg. 01-2119485493-29-XXXX		
MASSE DE RÉACTION À L'ÉTHYLBENZÈNE ET AU XYLÈNE		
CAS -	$8 \leq x < 9$	Flam. Liq. 3 H226, Acute Tox. 4 H312, Acute Tox. 4 H332, Skin Irrit. 2 H315, Aquatic Acute 1 H400 M=1
CE 905-588-0		
INDEX -		
N° Reg. 01-2119486136-34-XXXX		
OLIGOMÈRES HDI, ISOCYANURATE		
CAS -	$4 \leq x < 4,5$	Acute Tox. 4 H332, STOT SE 3 H335, Skin Sens. 1 H317
CE 931-274-8		
INDEX -		
N° Reg. 01-2119485796-17-XXXX		
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE		
CAS 95-63-6	$2 \leq x < 2,5$	Flam. Liq. 3 H226, Acute Tox. 4 H332, Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315, STOT SE 3 H335, Aquatic Chronic 2 H411
CE 202-436-9		
INDEX 601-043-00-3		
N° Reg. 01-2119472135-42-XXXX		
4-METHYL-2-PENTANONE		
CAS 108-10-1	$2 \leq x < 2,5$	Flam. Liq. 2 H225, Acute Tox. 4 H332, Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H335, EUH066
CE 203-550-1		
INDEX 606-004-00-4		
N° Reg. 01-2119473980-30-XXXX		
ACETATE DE BUTYLGLYCOL		
CAS 112-07-2	$2 \leq x < 2,5$	Acute Tox. 4 H312, Acute Tox. 4 H332
CE 203-933-3		

TRANSPARENT POUR PHARES

INDEX 607-038-00-2

N° Reg. 01-2119475112-47-XXXX

**SOLVANT NAPHTHA AROMATIQUE
LEGER (PETROLE)**

CAS 64742-95-6

$2 \leq x < 2,5$

Carc. 1B H350, Muta. 1B H340, Asp. Tox. 1 H304, Note de classification conforme à l'annexe VI du Règlement CLP: P

CE 265-199-0

INDEX 649-356-00-4

N° Reg. 01-2119486773-24-XXXX

5-MÉTHYLHEXANE-2-ONE

CAS 110-12-3

$2 \leq x < 2,5$

Flam. Liq. 3 H226, Repr. 2 H361, Acute Tox. 4 H332

CE 203-737-8

INDEX -

N° Reg. 01-2119472300-51-XXXX

**BIS (1,2,2,6,6-PENTAMÉTIL-4-
PIPERIDIL) SEBACATO**

CAS 52829-07-9

$0,45 \leq x < 0,5$

Skin Sens. 1 H317, Aquatic Acute 1 H400 M=1, Aquatic Chronic 1 H410 M=1

CE 258-207-9

INDEX -

N° Reg. 01-2119491304-40-XXXX

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

Le produit est un aérosol contenant des agents propulseurs. Aux fins du calcul des dangers pour la santé, les agents propulseurs ne sont pas pris en compte (à moins qu'ils ne soient dangereux pour la santé). Les pourcentages indiqués tiennent compte des agents propulseurs.

Pourcentage agents propulseurs: 45,00 %

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter un médecin si le problème persiste.

PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Prendre immédiatement une douche. Appeler aussitôt un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

INHALATION: Conduire immédiatement la personne à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Appeler aussitôt un médecin.

INGESTION: Appeler aussitôt un médecin. Ne pas provoquer les vomissements. Sauf autorisation expresse du médecin, ne rien administrer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE**

En cas de surchauffe, les récipients de type aérosol peuvent se déformer, exploser et être projetés à très longue distance. Faire usage d'un casque de protection avant de s'approcher de l'incendie. Éviter de respirer les produits de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers**INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet.

ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éliminer toute source d'ignition (cigarettes, flammes, étincelles, etc.) ou de chaleur de la zone objet de la fuite. Éloigner les personnes non équipées de ces dispositifs. Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la dispersion dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le produit écoulé à l'aide d'un matériau absorbant inerte. Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas vaporiser sur flammes ou corps incandescents. Les vapeurs peuvent prendre feu par explosion: éviter toute accumulation de vapeurs en laissant ouvertes portes et fenêtres et en assurant une bonne aération (courant d'air). Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Ne pas respirer aérosols.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un milieu bien aéré, loin des rayons de soleil et à une température de moins de 50°C / 122°F, loin de toute source de combustion.

TRANSPARENT POUR PHARES

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Références Réglementation:

ESP	España	LÍMITES DE EXPOSICIÓN PROFESIONAL PARA AGENTES QUÍMICOS EN ESPAÑA 2019 (INSST)
FRA	France	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984 - INRS
GBR	United Kingdom	EH40/2005 Workplace exposure limits (Third edition,published 2018)
ITA	Italia	DIRETTIVA (UE) 2017/164 DELLA COMMISSIONE del 31 gennaio 2017
NOR	Norge	Fastsatt av Arbeids- og sosialdepartementet 21. august 2018 med hjemmel i lov 17. juni 2005 nr. 62 om arbeidsmiljø, arbeidstid, stillingsvern mv. (arbeidsmiljøloven) § 1-3, § 1-4 og § 4-5
PRT	Portugal	Ministério da Economia e do Emprego Consolida as prescrições mínimas em matéria de protecção dos trabalhadores contra os riscos para a segurança e a saúde devido à exposição a agentes químicos no trabalho - Diário da República, 1.ª série - N.º 111 - 11 de junho de 2018
EU	OEL EU	Directive (UE) 2017/2398; Directive (UE) 2017/164; Directive 2009/161/UE; Directive 2006/15/CE; Directive 2004/37/CE; Directive 2000/39/CE; Directive 91/322/CEE.
	TLV-ACGIH	ACGIH 2019

DIMÉTHYLETER D'OXYDE DE MÉTHYLE

Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
VLEP	ITA	983	400			INHALA
Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC						
Valeur de référence en eau douce				1,55		mg/l
Valeur de référence en eau de mer				0,16		mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce				6,581		mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer				0,69		mg/kg
Valeur de référence pour l'eau, écoulement intermittent				1,549		mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre				0,45		mg/kg

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs			Effets sur les travailleurs				
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Inhalation				471 mg/m3		NPI		1894 mg/m3

ACETONE

Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
VLEP	FRA	1210	500	2420	1000	
WEL	GBR	1210	500	3620	1500	
VLEP	ITA	1210	500			
TLV	NOR	295	125			
VLE	PRT	1210	500			

TRANSPARENT POUR PHARES

OEL	EU	1210	500	
TLV-ACGIH			250	500
Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC				
Valeur de référence en eau douce			10,6	mg/l
Valeur de référence en eau de mer			1,06	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce			30,4	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer			3,04	mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP			100	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre			29,5	mg/kg

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				62 mg/kg bw/d				
Inhalation				200 mg/m3			2420 mg/m3	1210 mg/m3
Dermique				62 mg/kg bw/d				186 mg/kg bw/d

MASSE DE RÉACTION À L'ÉTHYLBENZÈNE ET AU XYLÈNE

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC				
Valeur de référence en eau douce			0,327	mg/l
Valeur de référence en eau de mer			0,327	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce			12,46	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer			12,46	mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP			6,58	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre			2,31	mg/kg

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				12,5 mg/kg bw/d				
Inhalation	260 mg/m3	260 mg/m3	65,6 mg/m3	65,6 mg/m3	442 mg/m3	442 mg/m3	221 mg/m3	221 mg/m3
Dermique				125 mg/kg bw/d				212 mg/kg bw/d

ACETATE DE N-BUTYLE

Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
VLA	ESP	724	150	965	200	
VLEP	FRA	710	150	940	200	
WEL	GBR	724	150	966	200	
TLV	NOR		75			
TLV-ACGIH			50		150	
Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC						

TRANSPARENT POUR PHARES

Valeur de référence en eau douce	0,18	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,018	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	0,981	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	0,098	mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP	35,6	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	0,09	mg/kg

Santé –**Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL**

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale		2 mg/kg bw/d		2 mg/kg bw/d				
Inhalation	300 mg/m3	300 mg/m3	35,7 mg/m3	35,7 mg/m3	600 mg/m3	600 mg/m3	300 mg/m3	300 mg/m3
Dermique		6 mg/kg bw/d		6 mg/kg bw/d		11 mg/kg bw/d		11 mg/kg bw/d

OLIGOMÈRES HDI, ISOCYANURATE

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	0,127	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,013	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	226701	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	26670	mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP	88	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	53183	mg/kg

Santé –**Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL**

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Inhalation					1 mg/m3		0,5 mg/m3	

5-MÉTHYLHEXANE-2-ONE

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	0,1	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,01	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	0,59	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	0,059	mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP	100	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	0,059	mg/kg

Santé –**Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL**

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				5,12 mg/kg bw/d				
Inhalation		146,5 mg/m3		17,812 mg/m3		196,3 mg/m3		100,25 mg/m3
Dermique				5,12 mg/kg bw/d				14,2 mg/kg bw/d

TRANSPARENT POUR PHARES

SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LEGER (PETROLE)**Santé –****Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL**

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Inhalation	640 mg/m3	1152 mg/m3	178,57 mg/m3		1066,67 mg/m3	1286,4 mg/m3	837,5 mg/m3	

ACETATE DE BUTYLGLYCOL**Valeur limite de seuil**

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
VLA	ESP	133	20	333	50	PEAU
VLEP	FRA	66,5	10	333	50	PEAU
WEL	GBR	133	20	332	50	PEAU
VLEP	ITA	133	20	333	50	PEAU
TLV	NOR	65	10			PEAU
VLE	PRT	133	20	333	50	PEAU
OEL	EU	133	20	333	50	PEAU
TLV-ACGIH		131	20			

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	0,304	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,03	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	2,03	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	0,203	mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP	90	mg/l
Valeur de référence pour la chaîne alimentaire (empoisonnement secondaire)	60	mg/kg
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	0,415	mg/kg

Santé –**Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL**

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale		36 mg/kg bw/d		8,6 mg/kg bw/d				
Inhalation	200 mg/m3			80 mg/m3	333 mg/m3			133 mg/m3
Dermique						120 mg/kg bw/d		169 mg/kg bw/d

4-METHYL-2-PENTANONE**Valeur limite de seuil**

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
VLA	ESP	83	20	208	50	
VLEP	FRA	83	20	208	50	
WEL	GBR	208	50	416	100	PEAU

TRANSPARENT POUR PHARES

VLEP	ITA	83	20	208	50	
TLV	NOR	83	20	208	50	PEAU
VLE	PRT	83	20	208	50	
OEL	EU	83	20	208	50	
TLV-ACGIH		82	20	307	75	

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC						
Valeur de référence en eau douce				0,6	mg/l	
Valeur de référence en eau de mer				0,06	mg/l	
Valeur de référence pour sédiments en eau douce				8,27	mg/kg	
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer				0,83	mg/kg	
Valeur de référence pour les microorganismes STP				27,5	mg/l	
Valeur de référence pour la catégorie terrestre				1,3	mg/kg	

Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL								
	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
Voie d'exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				4,2 mg/kg bw/d				
Inhalation	155,2 mg/m3	155,2 mg/m3	14,7 mg/m3	14,7 mg/m3	208 mg/m3	208 mg/m3	83 mg/m3	83 mg/m3
Dermique				4,2 mg/kg bw/d				11,8 mg/kg bw/d

1,2,4-TRIMETHYLBENZENE

Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations	
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm		
VLA	ESP	100	20				
VLEP	FRA	100	20	250	50		
VLEP	ITA	100	20				
TLV	NOR	100	20				
VLE	PRT	100	20				
OEL	EU	100	20				
TLV-ACGIH		123	25				

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC						
Valeur de référence en eau douce				0,12	mg/l	
Valeur de référence en eau de mer				0,12	mg/l	
Valeur de référence pour sédiments en eau douce				13,56	mg/kg	
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer				13,56	mg/kg	
Valeur de référence pour les microorganismes STP				2,41	mg/l	
Valeur de référence pour la catégorie terrestre				2,34	mg/kg	

Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL								
	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
Voie d'exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				15 mg/kg bw/d				

TRANSPARENT POUR PHARES

Inhalation	29,4 mg/m3	29,4 mg/m3	29,4 mg/m3	29,4 mg/m3	100 mg/m3	100 mg/m3	100 mg/m3	100 mg/m3
Dermique				9512 mg/kg bw/d				16171 mg/kg bw/d

Légende:

(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié.

8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.

Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.

Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

Le produit doit être utilisé en cycle fermé, dans un environnement fortement aéré et en présence de puissants dispositifs d'aspiration localisés.

PROTECTION DES MAINS

Non indispensable.

PROTECTION DES PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie II (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou de plusieurs des substances présentes dans le produit, il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type AX combiné à un filtre de type P (réf. norme EN 14387).

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

Les résidus du produit ne doivent pas être éliminés sans effectuer de contrôle des eaux rejetées ou de contrôle dans les cours d'eau.

ACETONE

Gants de protection selon EN 374.

Matériau des gants: caoutchouc butyle (caoutchouc butyle) - Épaisseur de couche >= 0,5 mm.

Temps de percée: > 480 min.

Respectez les instructions du fabricant des gants concernant la pénétrabilité et le temps de pénétration.

ACETATE DE N-BUTYLE

Portez des gants de protection. Les recommandations sont énumérées ci-dessous. D'autres matériaux de protection peuvent être utilisés, selon

la situation, si des données adéquates sur la dégradation et la perméation sont disponibles. Si d'autres produits chimiques sont utilisés ensemble avec ce produit chimique, la sélection des matériaux doit être basée sur la protection de tous les produits chimiques présents.

5-MÉTHYLHEXANE-2-ONE

Protection respiratoire: si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations dans l'air en dessous des limites d'exposition recommandées (le cas échéant) ou à un niveau acceptable (dans les pays où aucune limite d'exposition n'a été établie), un respirateur approuvé doit être porté. Aux États-Unis d'Amérique, si des respirateurs sont utilisés, un programme doit être établi pour garantir la conformité à l'OSHA 63 FR 1152, 8 janvier 1998. Type de respirateur: respirateur à adduction d'air filtré approuvé par le gouvernement (le cas échéant), filtre purificateur d'air, cartouche ou cartouche. Contactez votre professionnel de la santé et de la sécurité ou le fabricant pour obtenir des informations spécifiques.

Protection des yeux: porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux (ou des lunettes). Portez un respirateur facial si nécessaire.

Protection de la peau: Pour les opérations où un contact prolongé ou répété avec la peau peut se produire, porter des gants résistants aux produits chimiques. En particulier, les gants doivent être fabriqués avec un matériau de revêtement en film stratifié HPPE (0,062 mm d'épaisseur; temps de pénétration:> 480 min). Contactez votre professionnel de la santé et de la sécurité ou le fabricant pour des informations plus spécifiques.

ACETATE DE BUTYLGLYCOL

Protection respiratoire: Utiliser un masque respiratoire à pression positive si les concentrations dans l'air peuvent dépasser les normes d'exposition professionnelle

Protection des yeux: lunettes de protection avec écrans latéraux

Protection des mains: gants en caoutchouc butyle, caoutchouc Néoprène™ ou caoutchouc nitrile.

Protection du corps: tablier en néoprène™. Bottes en caoutchouc.

4-METHYL-2-PENTANONE

Pour un contact prolongé, les matériaux de gants de protection suivants sont recommandés:

- Pour plus de 8 heures de résistance au MIBK:

PE / EVAL / PE (multicouche)

PE / PA / PE (multicouche)

(PE = polyéthylène; EVAL = copolymère éthylène-vinyl-alcool; PA: polyamide)

- Pour plus de 4 heures de résistance au MIBK:

Caoutchouc butyle

Pour un contact intermittent, la résistance au MIBK est inférieure à 1 heure avec les matériaux suivants pour les gants de protection (d'une épaisseur supérieure à 0,3 mm):

Chlorure de polyvinyle - PVC

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc néoprène

Ils ne sont donc pas recommandés pour les activités de plus d'une heure.

Les temps indiqués sont suggérés par des mesures prises à température ambiante. Températures augmentées par les substances chauffées, la chaleur corporelle, etc. Et un affaiblissement de l'épaisseur de couche effective provoqué par l'expansion peut conduire à des temps de percée beaucoup plus courts. En cas de doute, contactez le fabricant du gant. Une augmentation / diminution de 1,5 fois de l'épaisseur de la couche double / divise par deux le temps de percée. Ces données ne s'appliquent qu'à la substance pure. Transférés à des mélanges de substances, ces chiffres ne doivent être considérés que comme une aide à l'orientation.

BIS (1,2,2,6,6-PENTAMÉTIL-4-PIPERIDIL) SEBACATO

Protection individuelle

Protection des yeux / du visage: Lunettes de sécurité avec protection latérale conformément à EN166, utilisez des dispositifs de protection des yeux testés et approuvés conformément aux exigences des normes techniques appropriées telles que MIOSH (USA) ou EN 166 (EU).

Protection de la peau: Manipuler avec des gants. Les gants doivent être vérifiés avant d'être utilisés. Utilisez une technique appropriée pour retirer les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) afin d'éviter tout contact cutané avec ce produit, jetez les gants contaminés après utilisation conformément à la législation en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Lavez et séchez vos mains.

Protection physique: Vêtements imperméables, le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail.

Protection respiratoire: Pour les faibles niveaux d'exposition, utiliser des respirateurs antipoussières de type P95 (US) ou de type P1 (EU EN 143). Utilisez des respirateurs et des composants testés et approuvés par les organismes de normalisation compétents, tels que NIOSH (USA) ou CEN (EU).

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Physique	aérosol
Couleur	transparent
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	Pas disponible
Point de fusion ou de congélation	Pas disponible
Point initial d'ébullition	Pas disponible
Intervalle d'ébullition	Pas disponible
Point d'éclair	Pas disponible
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité de solides et gaz	Pas disponible
Limite inférieur d'inflammabilité	2,6 % (V/V)
Limite supérieur d'inflammabilité	26,2 % (V/V)
Limite inférieur d'explosion	Pas disponible
Limite supérieur d'explosion	Pas disponible
Pression de vapeur	4000 hPa
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative	0,8 g/cm ³
Solubilité	insoluble dans l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammabilité	240 °C
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	Pas disponible
Propriétés explosives	Pas disponible
Propriétés comburantes	Pas disponible

9.2. Autres informations

Total solides (250°C / 482°F)	9,90 %
VOC (Directive 2010/75/CE) :	83,00 % - 644,20 g/litre

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

ACETONE

Se décompose sous l'effet de la chaleur.

L'acétone réagit en présence de bases. La vapeur forme des mélanges potentiellement explosifs avec l'air. Plus lourds que l'air, ils se déplacent au niveau du sol et peuvent clignoter à une grande distance lorsqu'ils sont allumés. Il peut se charger électrostatiquement.

ACETATE DE N-BUTYLE

Se décompose au contact de: eau.

4-METHYL-2-PENTANONE

Réagit violemment avec: métaux légers. Attaque différents types de matières plastiques.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

ACETATE DE BUTYLGLYCOL

Stable dans des conditions normales. Peut former des peroxydes lors d'une exposition prolongée à l'air et à la lumière.

BIS (1,2,2,6,6-PENTAMÉTIL-4-PIPERIDIL) SEBACATO

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

DIMÉTHYLETER D'OXYDE DE MÉTHYLE

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

ACETONE

Risque d'explosion au contact de: trifluorure de brome, dioxyde de fluor, peroxyde d'hydrogène, chlorure de nitrosyle, 2-méthyle-1,3-butadiène, nitrométhane, perchlorate de nitrosyle. Peut réagir dangereusement avec: tert-butoxide de potassium, hydroxides alcalins, brome, bromoforme, isoprène, sodium, dioxyde de soufre, trioxyde de chrome, chlorure de chromyle, acide nitrique, chloroforme, acide peroxymonosulfurique, oxychlorure de phosphore, acide chromo-sulfurique, fluor, agents oxydants forts, agents réducteurs forts. Dégage des gaz inflammables au contact de: perchlorate de nitrosyle.

ACETATE DE N-BUTYLE

Risque d'explosion au contact de: agents oxydants forts. Peut réagir dangereusement avec: hydroxides alcalins, tert-butoxide de potassium. Forme des mélanges explosifs avec: air.

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

4-METHYL-2-PENTANONE

Peut réagir violemment avec: agents oxydants. Forme des peroxydes avec: air. Forme des mélanges explosifs avec: air chaud.

10.4. Conditions à éviter

Éviter le réchauffement.

DIMÉTHYLETER D'OXYDE DE MÉTHYLE

Température:> 52 ° C

ACETONE

Éviter l'exposition à: sources de chaleur,flammes nues.

Facilement inflammable. Les vapeurs concentrées sont plus lourdes que l'air. Forme des mélanges explosifs avec l'air, même dans des conteneurs vides et non nettoyés. Il peut produire, s'il est mélangé à des hydrocarbures chlorés et exposé à la lumière, de l'acétone chlorée très irritante.

ACETATE DE N-BUTYLE

Éviter l'exposition à: humidité,sources de chaleur,flammes nues.

Évitez tout contact avec la chaleur, les étincelles, les flammes nues et les décharges d'électricité statique. Évitez toute source d'inflammation.

ACETATE DE BUTYLGLYCOL

Températures élevées et sources d'inflammation. Exposition prolongée à l'air / à l'oxygène et à la lumière.

4-METHYL-2-PENTANONE

Éviter l'exposition à: sources de chaleur.

Tenir à l'écart de la chaleur et d'autres causes d'incendie.

10.5. Matières incompatibles

Réducteurs et oxydants forts, bases et acides forts, matériaux à haute température.

DIMÉTHYLETER D'OXYDE DE MÉTHYLE

Oxygène, agents oxydants, anhydrides d'acide, acides forts, monoxyde de carbone, anhydride acétique, métaux en poudre.

ACETONE

Incompatible avec: acides,substances oxydantes.

Attaque de nombreux plastiques et caoutchoucs. De la condensation peut se former au contact de l'hydroxyde de baryum, de l'hydroxyde de sodium et de nombreuses autres matières alcalines.

Évitez tout contact avec des agents oxydants puissants, des alcalis et des amines.

ACETATE DE N-BUTYLE

Incompatible avec: eau,nitrates,forts oxydants,acides,alcalis,zinc.

Acides forts et bases fortes, agents oxydants forts.

5-MÉTHYLHEXANE-2-ONE

Le matériau réagit violemment avec des agents oxydants puissants

ACETATE DE BUTYLGLYCOL

Agents oxydants.

4-METHYL-2-PENTANONE

Incompatible avec: substances oxydantes,substances réductrices.

Agents oxydants forts, ozone, peroxyde d'hydrogène, (formation de peroxydes instables)

BIS (1,2,2,6,6-PENTAMETIL-4-PIPERIDIL) SEBACATO

Agents oxydants forts, acides forts, bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

DIMÉTHYLETER D'OXYDE DE MÉTHYLE

Formaldéhyde, dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone, méthanol.

ACETONE

Peut dégager: cétène,substances irritantes.

En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être dégagées: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

ACETATE DE BUTYLGLYCOL

Oxydes de carbone en combustion.

4-METHYL-2-PENTANONE

Vapeurs organiques

BIS (1,2,2,6,6-PENTAMETIL-4-PIPERIDIL) SEBACATO

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie. - Oxydes de carbone, oxydes d'azote (NO_x).

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables

ACETATE DE N-BUTYLE

TRAVAILLEURS: inhalation; contact avec la peau.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

ACETATE DE N-BUTYLE

Chez l'homme, les vapeurs de la substance provoque une irritation des yeux et du nez. En cas d'exposition répétée, provoque irritation cutanée, dermatose (accompagnée de sécheresse et de gerçures) et kératite.

Effets interactifs

ACETATE DE N-BUTYLE

A été recensé, chez un ouvrier de 33 ans, un cas d'intoxication aiguë lors d'une opération de nettoyage d'un réservoir avec un produit contenant des xylènes, de l'acétate de butyle et de l'acétate de glycol éthylique. Le sujet présentait: irritation conjonctivale et irritation de la trachée respiratoire, somnolence et troubles de la coordination des mouvements; symptômes qui se sont résorbés au bout de 5 heures. Les symptômes sont attribués à un empoisonnement aux xylènes mixtes et à l'acétate de butyle, avec éventuel effet synergique responsable des effets neurologiques. Des cas de kératite vacuolaire ont été observés chez des travailleurs exposés à un mélange de vapeurs d'acétate de butyle et d'isobutanol, sans certitude quant à la responsabilité d'un solvant particulier (INRC, 2011).

TOXICITÉ AIGUË

LC50 (Inhalation) du mélange:

> 20 mg/l

LD50 (Oral) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

LD50 (Dermal) du mélange:

>2000 mg/kg

4-METHYL-2-PENTANONE

LD50 (Or.) 2080 mg/kg Rat

LD50 (Der) > 16000 mg/kg Rabbit

LC50 (Inh) > 8,2 mg/l/4h Rat

DIMÉTHYLETER D'OXYDE DE MÉTHYLE

LC50 (Inh) 164000 ppm/4h rat

TRANSPARENT POUR PHARES**DIMÉTHYLETER D'OXYDE DE MÉTHYLE**

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (albinos ChR-CD; mâle)

Voie d'exposition: Inhalation (gaz)

Résultats: CL50: 164 000 ppm

ACETONE

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Sprague-Dawley)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: DL50 = 5800 mg / kg pc

Référence bibliographique: Potentialisation à l'acétone de la toxicité aiguë de l'acétonitrile, Freeman JJ, Hayes EP (1985)

MASSE DE RÉACTION À L'ÉTHYLBENZÈNE ET AU XYLÈNE

Méthode: équivalente ou similaire à la méthode UE B.2

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (mâle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: CL50 6700 ppm

ACETATE DE N-BUTYLE

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 423

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: DL50 = 12,2 ml / kg pc

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 402

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: DL50> 16 mL / kg pc

OLIGOMÈRES HDI, ISOCYANURATE

Méthode: OCDE 423

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: DL50> 2500 mg / kg pc

Méthode: OCDE 403

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (aérosol)

Résultats: CL50 = 390 mg / m3 d'air

Méthode: OCDE 402

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: DL50> 2000 mg / kg pc

5-MÉTHYLHEXANE-2-ONE

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

TRANSPARENT POUR PHARES

Espèce: Rat (mâle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: DL50 = 5657 mg / kg pc
Méthode: non indiquée
Fiabilité: 2

Espèce: Rat (mâle)
Voie d'exposition: Inhalation
Résultats: CL50> 3 207 - <5 875 ppm
Méthode: non indiquée
Fiabilité: 2

Espèce: cobaye (Hartley)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: Non classé

SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LEGER (PETROLE)

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 401
Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: DL50> 5 000 mg / kg pc

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 403

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: CL50> 7 630 mg / m³ d'air

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 402

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: DL50> 2 000 mg / kg pc

ACETATE DE BUTYLGLYCOL

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 401

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: DL50 = 1880 mg / kg pc

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 403

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Wistar, mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: Non classé

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: DL50 = 1500 mg / kg pc

Référence bibliographique:

Étude toxicologique comparative de l'acétate d'éthylglycol et de l'acétate de butylglycol, Truhaut R, Dutertre-Catella H, Phu-Lich N, Ngoc Huyen V (1979)

1,2,4-TRIMETHYLBENZENE

Méthode: équivalente ou similaire à la méthode UE B.1

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (mâle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: DL50: 6 000 mg / kg pc

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (CD (COBS); mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation

Résultats: CL50: 10 200 mg / m³ d'air

Référence bibliographique:

TRANSPARENT POUR PHARES

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (CD (COBS); mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: DL50: 4 autres: mL / kg pc (3440 mg / kg)

BIS (1,2,2,6,6-PENTAMETIL-4-PIPERIDIL) SEBACATO

Méthode: OCDE 42

Espèce: Rat (mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: DL50 = 3700 mg / kg pc

Méthode: non indiquée

Espèce: Rat

Voie d'exposition: Inhalation

Résultats: CL50 = 0,960 mg / l

Méthode: OCDE 402

Espèce: Rat (mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: DL50 = 3170 mg / kg pc

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Provoque une irritation cutanée

ACETATE DE N-BUTYLE

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 404

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non irritant

OLIGOMÈRES HDI, ISOCYANURATE

Méthode: OCDE 404

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: légèrement irritant

5-MÉTHYLHEXANE-2-ONE

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: cobaye (Hartley)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: légèrement irritant

SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LEGER (PETROLE)

Méthode: OCDE 404

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: irritant

4-METHYL-2-PENTANONE

Méthode: Ligne directrice 404 de l'OCDE

TRANSPARENT POUR PHARES

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non irritant

1,2,4-TRIMETHYLBENZENE

Méthode: équivalente ou similaire à la méthode UE B.4

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: irritant

Référence bibliographique: Jacobs G et Martens M, Évaluation de la méthode d'essai pour l'irritation cutanée prescrite par l'OCDE et la CEE (1987)

BIS (1,2,2,6,6-PENTAMÉTIL-4-PIPERIDIL) SEBACATO

Méthode: non indiquée

Espèce: lapin

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non irritant

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Provoque une sévère irritation des yeux

ACETATE DE N-BUTYLE

Méthode: OCDE 405

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: oculaire

Résultats: non irritant

OLIGOMÈRES HDI, ISOCYANURATE

Méthode: OCDE 405

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: oculaire

Résultats: irritant

5-MÉTHYLHEXANE-2-ONE

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: oculaire

Résultats: légèrement irritant

SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LEGER (PETROLE)

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 405

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: oculaire

Résultats: non irritant

4-METHYL-2-PENTANONE

TRANSPARENT POUR PHARES

Méthode: Ligne directrice 405 de l'OCDE
Fiabilité: 1
Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)
Voie d'exposition: oculaire
Résultats: légèrement irritant

1,2,4-TRIMETHYLBENZENE

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 405
Fiabilité: 2
Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)
Voie d'exposition: oculaire
Résultats: non irritant

BIS (1,2,2,6,6-PENTAMÉTIL-4-PIPERIDIL) SEBACATO

Méthode: OCDE 405
Espèce: lapin
Voie d'exposition: oculaire
Résultats: effets irréversibles sur les yeux

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Sensibilisant pour la peau

ACETONE

Méthode: non indiquée
Fiabilité: 2
Espèce: cobaye (Hartley; femelle)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: non sensibilisant
Référence bibliographique: Un nouveau protocole et de nouveaux critères pour la détermination quantitative des puissances de sensibilisation des produits chimiques par test de maximisation sur le cobaye, Nakamura A, Momma J, Sekiguchi H, Noda T, Yamano T, Kaniwa MA, Kojima S, Tsuda M, Kurokawa Y (1994)

1,2,4-TRIMETHYLBENZENE

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 406
Fiabilité: 2
Espèce: cobaye (souche P⁺; mâle / femelle)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: non sensibilisant

Sensibilisation respiratoire
OLIGOMÈRES HDI, ISOCYANURATE

Méthode: non indiquée
Fiabilité: 2
Espèce: cobaye (Dunkin-Hartley; femelle)
Voie d'exposition: Inhalation
Résultats: non sensibilisant

Sensibilisation cutanée
OLIGOMÈRES HDI, ISOCYANURATE

Méthode: OCDE 406
Fiabilité: 1
Espèce: cobaye (Dunkin-Hartley; femelle)
Voie d'exposition: cutanée

TRANSPARENT POUR PHARES

Résultats: non sensibilisant

5-MÉTHYLHEXANE-2-ONE

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: cobaye (Hartley)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non sensibilisant

SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LEGER (PETROLE)

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 406

Fiabilité: 1

Espèce: cobaye (Hartley; mâle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non sensibilisant

ACETATE DE BUTYLGLYCOL

Méthode: Méthode UE B.6

Fiabilité: 1

Espèce: cobaye (Dunkin Hartley, mâle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non sensibilisant

4-METHYL-2-PENTANONE

Méthode: Ligne directrice 406 de l'OCDE

Fiabilité: 1

Espèce: cobaye (albinos; femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non sensibilisant

BIS (1,2,2,6,6-PENTAMETIL-4-PIPERIDIL) SEBACATO

Méthode: OCDE 406

Espèce: cochon d'Inde

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non sensibilisant

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

DIMÉTHYLETER D'OXYDE DE MÉTHYLE

Méthode: test in vitro OCDE 471

Fiabilité: 1

Espèce: S. typhimurium

Résultats: négatifs

Méthode: équivalente ou similaire au test in vivo OCDE 477

Fiabilité: 2

Espèce: Drosophila melanogaster (mâle)

Voie d'exposition: Inhalation (gaz)

Résultats: négatifs

MASSE DE RÉACTION À L'ÉTHYLBENZÈNE ET AU XYLÈNE

Méthode: test in vivo équivalent ou similaire à la ligne directrice 478 de l'OCDE

TRANSPARENT POUR PHARES

Fiabilité: 2
Espèce: Souris (Swiss Webster; mâle / femelle)
Voie d'exposition: sous-cutanée
Résultats: négatifs

ACETATE DE N-BUTYLE

Méthode: équivalente ou similaire au test in vitro OCDE 471
Fiabilité: 2
Espèce: S. typhimurium, E. Coli
Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique

Méthode: test OCDE 474 in vivo
Fiabilité: 2
Espèce: Souris (NMRI; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: négatifs

OLIGOMÈRES HDI, ISOCYANURATE

Méthode: OCDE 471-Test in vitro
Fiabilité: 1
Espèce: S. typhimurium; E. Coli
Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique
Méthode: équivalente ou similaire au test OCDE 474 in vivo
Fiabilité: 2
Espèce: Souris (CD-1; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: négatifs

5-MÉTHYLHEXANE-2-ONE

Méthode: équivalente ou similaire au test in vitro OCDE 471
Fiabilité: 1
Espèce: S. typhimurium, E. Coli
Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique

SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LEGER (PETROLE)

Méthode: non indiquée - test in vitro
Fiabilité: 1
Espèce: hamster chinois
Résultats: négatifs avec ou sans activation métabolique
Méthode: EPA OPPTS 870.5395 - test in vivo
Fiabilité: 1
Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Inhalation
Résultats: négatifs

ACETATE DE BUTYLGLYCOL

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 471 - Test croisé in vitro
Fiabilité: 1
Espèce: S. typhimurium
Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique
Méthode: équivalente ou similaire au test croisé OCDE 474 in vivo
Fiabilité: 1
Espèce: Souris (B6C3F1; mâle)
Voie d'exposition: intrapéritonéale
Résultats: négatifs

TRANSPARENT POUR PHARES**4-METHYL-2-PENTANONE**

Méthode: équivalente ou similaire au test in vitro OCDE 471

Fiabilité: 1

Espèce: *S. typhimurium*

Résultats: négatifs

Méthode: équivalente ou similaire au test in vivo OCDE 474

Fiabilité: 1

Espèce: Souris (CD-1; mâle / femelle)

Voie d'exposition: intrapéritonéale

Résultats: négatifs

1,2,4-TRIMETHYLBENZENE

Méthode: équivalente ou similaire au test in vitro OCDE 471

Fiabilité: 2

Espèce: TA97a, TA98, TA100, TA102

Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique

Méthode: équivalente ou similaire au test in vivo OCDE 474

Fiabilité: 2

Espèce: Souris (Balb / c; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: négatifs

BIS (1,2,2,6,6-PENTAMÉTIL-4-PIPERIDIL) SEBACATO

Méthode: test d'Ames

Espèce: *S. typhimurium*

Résultats: négatifs

CANCÉROGÉNÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

DIMÉTHYLETER D'OXYDE DE MÉTHYLE

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 453

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (CD (R) (SD) BR; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: négatifs

ACETONE

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Souris (ICR; femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: négatifs

Référence bibliographique: Tests de cancérogénicité sur la peau de souris des ignifugeants tris (2,3-dibromopropyl) phosphate, chlorure de tétrakis (hydroxyméthyl) phosphonium et bromure de polyvinyle, Van Duuren BL, Loewengart G, Seldman I, Smith AC, Melchionne S (1974)

MASSE DE RÉACTION À L'ÉTHYLBENZÈNE ET AU XYLÈNE

Méthode: équivalente ou similaire à la méthode UE B.32

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (F344 / N; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: négatifs

TRANSPARENT POUR PHARES**SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LEGER (PETROLE)**

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 451

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: négatifs

ACETATE DE BUTYLGLYCOL

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 451

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: négatifs

4-METHYL-2-PENTANONE

Méthode: Ligne directrice 451 de l'OCDE

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (F344 / N; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: NOAEC 450 ppm

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

DIMÉTHYLETER D'OXYDE DE MÉTHYLE

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 452

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (CD (SD) BR; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: négatifs

1,2,4-TRIMETHYLBENZENE

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 416

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Charles River COBS CD; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeur)

Résultats: NOAEC = 500 ppm

Effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité

ACETATE DE N-BUTYLE

Méthode: OCDE 416

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: négatifs, NOAEC (fertilité) = 750 ppm

5-MÉTHYLHEXANE-2-ONE

Méthode: OCDE 443

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: NOAEC (fertilité) = 1500 ppm

TRANSPARENT POUR PHARES**SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LEGER (PETROLE)**

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 416

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: NOAEC (fertilité) > = 20 000 mg / m³ d'air**ACETATE DE BUTYLGLYCOL**

Méthode: Protocole de sélection continue du programme national de toxicologie

Fiabilité: 1

Espèce: Souris (CD-1; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: NOAEL (fertilité) = 720 mg / kg pc / jour

4-METHYL-2-PENTANONE

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 416

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (CD (SD); mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: NOAEL 1000 ppm

Effets néfastes sur le développement des descendants

ACETONE

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 414

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: négatifs, NOAEC (développement) = 2200 ppm

MASSE DE RÉACTION À L'ÉTHYLBENZÈNE ET AU XYLÈNE

Méthode: Ligne directrice 414 de l'OCDE équivalente ou similaire

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Sprague-Dawley)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: NOAEC 500 ppm

ACETATE DE N-BUTYLE

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 414

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: positifs, NOAEC (développement) = 1500 ppm

OLIGOMÈRES HDI, ISOCYANURATE

Méthode: OCDE 414 - Références croisées

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Wistar)

Voie d'exposition: Inhalation

Résultats: positif, NOAEC (développement) = 0,929 mg / m³ d'air**5-MÉTHYLHEXANE-2-ONE**

TRANSPARENT POUR PHARES

Méthode: OCDE 414

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: NOAEL (développement) = 1250 ppm

SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LEGER (PETROLE)

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 414

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Sprague-Dawley)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: NOAEL (développement) 500 mg / kg pc / jour

ACETATE DE BUTYLGLYCOL

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 414 - Références croisées

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Fischer 344)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: NOAEL (développement) = 30 mg / kg pc / jour

4-METHYL-2-PENTANONE

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 414

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Fischer 344)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: NOAEL 1 000 ppm

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Peut provoquer somnolence ou vertiges

DIMÉTHYLETER D'OXYDE DE MÉTHYLE

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

ACETONE

Sur la base des données disponibles et grâce au jugement d'experts, la substance est classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

MASSE DE RÉACTION À L'ÉTHYLBENZÈNE ET AU XYLÈNE

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

ACETATE DE N-BUTYLE

Sur la base des données disponibles et grâce au jugement d'experts, la substance est classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

OLIGOMÈRES HDI, ISOCYANURATE

Sur la base des données disponibles et grâce au jugement d'experts, la substance est classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

5-MÉTHYLHEXANE-2-ONE

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LEGER (PETROLE)

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

ACETATE DE BUTYLGLYCOL

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

4-METHYL-2-PENTANONE

Sur la base des données disponibles et grâce au jugement d'experts, la substance est classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

1,2,4-TRIMETHYLBENZENE

Sur la base des données disponibles et grâce au jugement d'experts, la substance est classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

BIS (1,2,2,6,6-PENTAMETIL-4-PIPERIDIL) SEBACATO

Sur la base des données disponibles et grâce au jugement d'experts, la substance est classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

Organes cibles
ACETONE

Effets narcotiques

ACETATE DE N-BUTYLE

Système nerveux central.

OLIGOMÈRES HDI, ISOCYANURATE

Voies respiratoires

4-METHYL-2-PENTANONE

Voies respiratoires.

1,2,4-TRIMETHYLBENZENE

Voies respiratoires

BIS (1,2,2,6,6-PENTAMETIL-4-PIPERIDIL) SEBACATO

Irritation muqueuse

Voie d'exposition
ACETONE

inhalation

1,2,4-TRIMETHYLBENZENE

Inhalation

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

DIMÉTHYLETER D'OXYDE DE MÉTHYLE

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 452

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (CrI: CD (R) (SD) BR; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: positifs, NOAEL = 2,5%

ACETONE

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 408

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: négatifs, NOAEL = 10000 ppm

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle)

Voie d'exposition: Inhalation

Résultats: négatifs, NOAEC = 19000 ppm

Référence bibliographique: Evaluation of toluene and acetone inhalant in use. II. Développement de modèles et toxicologie, Bruckner JV, Peterson RG (1981)

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: non indiquée

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: négatifs

Référence bibliographique: Pathologie du vieillissement des souris SENCAR femelles utilisées comme témoins dans les études de carcinogénèse cutanée en deux étapes, Ward J, Quander RD, Wenk M, Spangler E (1986)

MASSE DE RÉACTION À L'ÉTHYLBENZÈNE ET AU XYLÈNE

Méthode: équivalente ou similaire à la méthode UE B.32

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (F344 / N; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: NOAEL 250 mg / kg pc / jour

ACETATE DE N-BUTYLE

Méthode: EPA OTS 798.2650

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: NOAEL = 125 mg / kg pc / jour

Méthode: EPA OTS 798.2450

TRANSPARENT POUR PHARES

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: négatifs, NOAEC = 500 ppm

OLIGOMÈRES HDI, ISOCYANURATE

Méthode: OCDE 413

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (aérosol)

Résultats: NOAEL = 3,3 mg / m3 d'air

5-MÉTHYLHEXANE-2-ONE

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (épis CD; mâle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: NOAEL <2000 mg / kg pc / jour

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 413

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: NOEC = 200 ppm

SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LEGER (PETROLE)

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: Halder CA, et al. (1985), Néphropathie aux hydrocarbures chez le rat mâle: identification des composants néphrotoxiques de l'essence sans plomb.

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 453

Fiabilité: 1

Espèce: Rat et souris (Fischer 344 et B6C3F; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: NOAEC 1 402 mg / m³ d'air

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 453

Fiabilité: 2

Espèce: Souris (Swiss Webster; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: NOAEL 0,5 ml

ACETATE DE BUTYLGLYCOL

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 408

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: NOAEL <69 mg / kg pc / jour

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 413 - Références croisées

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: NOAEC <31 ppm

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 411

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: NOAEL > 150 mg / kg pc / jour

4-METHYL-2-PENTANONE

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 408

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: NOAEL 250 mg / kg pc / j

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 451

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (F344 / N; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: NOAEC 450 ppm

1,2,4-TRIMETHYLBENZENE

Méthode: OCDE 408 - Lecture croisée

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: NOAEL = 600 mg / kg pc / jour

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 452

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: NOAEC = 1800 mg / m³ d'air**BIS (1,2,2,6,6-PENTAMÉTIL-4-PIPERIDIL) SEBACATO**

Sur la base des données disponibles et par le jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles en cas d'exposition prolongée ou répétée.

DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

Ce produit doit être considéré comme dangereux pour l'environnement, il est nuisible pour les organismes aquatiques et a long terme des effets négatifs sur le milieu aquatique.

12.1. Toxicité**ACETATE DE N-BUTYLE**

LC50 - Poissons 18 mg/l/96h

EC50 - Crustacés 44 mg/l/48h

EC50 - Algues / Plantes Aquatiques 397 mg/l/72h

EC10 Algues / Plantes Aquatiques 196 mg/l/72h

NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques 196 mg/l

ACETATE DE BUTYLGLYCOL

LC50 - Poissons 28 mg/l/96h

EC50 - Crustacés 37 mg/l/48h

EC50 - Algues / Plantes Aquatiques 1570 mg/l/72h

EC10 Algues / Plantes Aquatiques 300 mg/l/72h

TRANSPARENT POUR PHARES

NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques	300 mg/l
DIMÉTHYLETER D'OXYDE DE MÉTHYLE	
LC50 - Poissons	4100 mg/l/96h
EC50 - Crustacés	4400 mg/l/48h
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	154,917 mg/l/72h
NOEC Chronique Poissons	4100 mg/l
NOEC Chronique Crustacés	4400 mg/l
MASSE DE RÉACTION À L'ÉTHYLBENZÈNE ET AU XYLÈNE	
LC50 - Poissons	2,6 mg/l/96h
EC50 - Crustacés	1 mg/l/48h
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	1,3 mg/l/72h
EC10 Algues / Plantes Aquatiques	0,44 mg/l/72h
NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques	0,44 mg/l
OLIGOMÈRES HDI, ISOCYANURATE	
LC50 - Poissons	100 mg/l/96h
EC50 - Crustacés	127 mg/l/48h
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	1000 mg/l/72h
EC10 Algues / Plantes Aquatiques	370 mg/l/72h
NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques	370 mg/l
5-MÉTHYLHEXANE-2-ONE	
LC50 - Poissons	159 mg/l/96h
EC50 - Crustacés	> 100 mg/l/48h
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	> 100 mg/l/72h
EC10 Algues / Plantes Aquatiques	19 mg/l/72h
NOEC Chronique Crustacés	> 91 mg/l
NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques	24 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité**ACETONE**

Facilement dégradable dans l'eau, 90,9% en 28 jours.

ACETATE DE N-BUTYLE

Facilement dégradable dans l'eau, 83% en 28 jours.

OLIGOMÈRES HDI, ISOCYANURATE

Peu dégradable dans l'eau, 48% en 28 jours.

5-MÉTHYLHEXANE-2-ONE

Facilement dégradable dans l'eau, 67% en 28 jours.

SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LEGER (PETROLE)

Entièrement biodégradable, 96% en 28 jours.

ACETATE DE BUTYLGLYCOL

Facilement dégradable dans l'eau, 88% en 28 jours.

4-MÉTHYL-2-PENTANONE

Biodégradable rapidement, 64% en 14 jours.

BIS (1,2,2,6,6-PENTAMETHY-4-PIPERIDYL) SEBACATED

Pas immédiatement dégradable, 24% en 28 jours.

TRANSPARENT POUR PHARES

1,2,4-TRIMETHYLBENZENE

Solubilité dans l'eau 0,1 - 100 mg/l

Rapidement dégradable

ACETONE

Rapidement dégradable

4-METHYL-2-PENTANONE

Solubilité dans l'eau > 10000 mg/l

Rapidement dégradable

ACETATE DE N-BUTYLE

Solubilité dans l'eau 1000 - 10000 mg/l

ACETATE DE BUTYLGLYCOL

Rapidement dégradable

SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LEGER
(PETROLE)

Rapidement dégradable

DIMÉTHYLETER D'OXYDE DE MÉTHYLE

Solubilité dans l'eau 45600 mg/l

12.3. Potentiel de bioaccumulation

1,2,4-TRIMETHYLBENZENE

Coefficient de répartition
: n-octanol/eau 3,65

BCF 243

ACETONE

Coefficient de répartition
: n-octanol/eau -0,23

BCF 3

4-METHYL-2-PENTANONE

Coefficient de répartition
: n-octanol/eau 1,9

ACETATE DE N-BUTYLE

Coefficient de répartition
: n-octanol/eau 2,3

BCF 15,3

ACETATE DE BUTYLGLYCOL

Coefficient de répartition
: n-octanol/eau 1,51

DIMÉTHYLETER D'OXYDE DE MÉTHYLE

Coefficient de répartition
: n-octanol/eau 0,07 Log Kow

12.4. Mobilité dans le sol

1,2,4-TRIMETHYLBENZENE

Coefficient de répartition
: sol/eau 3,04

4-METHYL-2-PENTANONE

Coefficient de répartition
: sol/eau 2,008

ACETATE DE N-BUTYLE

Coefficient de répartition
: sol/eau < 3

SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LEGER
(PETROLE)

Coefficient de répartition
: sol/eau 1,78

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

12.6. Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

Au transport des déchets peut être applicable l'ADR.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

DIMÉTHYLETER D'OXYDE DE MÉTHYLE

Il peut être utilisé après reconditionnement. Conformément aux réglementations locales et nationales. Il doit être incinéré dans une usine d'incinération appropriée en possession d'une autorisation délivrée par les autorités compétentes.

ACETONE

Incinerer en tant que déchet dangereux conformément aux réglementations locales, nationales et fédérales applicables. Ne jetez pas avec les ordures ménagères.

5-MÉTHYLHEXANE-2-ONE

TRANSPARENT POUR PHARES

La décharge, le traitement ou l'élimination peuvent être soumis aux lois nationales, étatiques ou locales. Incinérer. Étant donné que les conteneurs vides conservent des résidus de produit, suivez les avertissements sur l'étiquette même après que le conteneur a été vidé. Les vapeurs résiduelles peuvent exploser à l'allumage; ne pas couper, perforez, meuler ou souder sur ou à proximité de ce récipient.

ACÉTATE DE BUTYLGLYCOL

Jeter comme déchet dangereux. Récupérez ou recyclez si possible. Sinon incinération. Éliminer conformément aux endroits locaux.

4-MÉTHYL-2-PENTANONE

Élimination du produit: détruire le produit par incinération (conformément aux réglementations locales et nationales).

BIS (1,2,2,6,6-PENTAMETHY-4-PIPERIDYL) SEBACATED

Confiez les solutions et les surplus non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets autorisée. Solubiliser ou mélanger le produit avec un solvant combustible, puis brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et de refroidissement rapide.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

ADR / RID, IMDG, 1950
IATA:

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR / RID: AEROSOLS
IMDG: AEROSOLS
IATA: AEROSOLS, FLAMMABLE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR / RID: Classe: 2 Etiquette: 2.1
IMDG: Classe: 2 Etiquette: 2.1
IATA: Classe: 2 Etiquette: 2.1

**14.4. Groupe d'emballage**

ADR / RID, IMDG, -
IATA:

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID: NO
IMDG: NO
IATA: NO

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR / RID: HIN - Kemler: --

Quantités
Limitées: 1 L

Code de
restriction en
tunnels: (D)

TRANSPARENT POUR PHARES

IMDG:	Special Provision: - EMS: F-D, S-U	Quantités Limitées: 1 L	
IATA:	Cargo:	Quantité maximale: 150 Kg	Mode d'emballage: 203
	Pass.:	Quantité maximale: 75 Kg	Mode d'emballage: 203
	Instructions particulières:	A145, A167, A802	

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Informations non pertinentes

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/CE
: P3a

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

Produit
Point 40

Substances contenues

Point 28-29 SOLVANT NAPHTA
AROMATIQUE
LEGER (PETROLE)
N° Reg.: 01-
2119486773-24-
XXXX

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage supérieur à 0,1%.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 649/2012

:

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam

:

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm

:

Aucune

Contrôles sanitaires

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange
/ des substances indiqués dans la section 3 n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Flam. Gas 1A	Gaz inflammable, catégorie 1A
Aerosol 1	Aérosol, catégorie 1
Aerosol 3	Aérosol, catégorie 3
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, catégorie 3
Press. Gas	Gaz sous pression
Carc. 1B	Cancérogénicité, catégorie 1B
Muta. 1B	Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie 1B
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, catégorie 4
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, toxicité aiguë, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 3
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H350	Peut provoquer le cancer.
H340	Peut induire des anomalies génétiques.

TRANSPARENT POUR PHARES

H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H312	Nocif par contact cutané.
H332	Nocif par inhalation.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS NUMBER: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE NUMBER: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement CE 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX NUMBER: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement CE 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- VOC: Composé organique volatil
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährungsklassen (Deutschland).

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
3. Règlement (UE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
4. Règlement (UE) 2015/830 du Parlement européen
5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)

- 10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
- 11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
- 12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
- 13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
- 14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
- 15. Règlement (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
- 16. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)

- The Merck Index. - 10th Edition

- Handling Chemical Safety

- INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)

- Patty - Industrial Hygiene and Toxicology

- N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition

- Site Internet IFA GESTIS

- Site Internet Agence ECHA

- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe

I du CLP, sauf autres indications figurant dans les sections 11 et 12.

Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Modifications par rapport à la révision précédente.

Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:

02 / 03 / 08 / 09 / 10 / 11 / 12 / 13 / 15 / 16.